

Berne, le 11 juin 201 / Communiqué de presse

**Protection insuffisante contre les licenciements antisyndicaux en Suisse : enfin des pas dans la bonne direction**

**Travail.Suisse, l’organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, salue l’engagement du Conseiller fédéral Guy Parmelin pour améliorer enfin la protection contre les licenciements antisyndicaux et mettre en conformité la législation suisse avec les conventions de l’Organisation internationale du travail (OIT). Au moment où vient de s’ouvrir la Conférence internationale du travail dans le cadre du Centenaire de l’OIT, cela permet à la Suisse d’être retirée in-extremis de la liste noire des violations des conventions de l’OIT que va discuter ces prochains jours la Commission de l’application des conventions du travail de la Conférence.**

Travail.Suisse attend maintenant que la médiation externe entre employeurs et syndicats - impliquant les experts de l’OIT - parvienne à améliorer de manière effective la protection contre les licenciements antisyndicaux en Suisse. « La Suisse qui tient à jouer un rôle majeur à l’OIT, et qui s’implique fortement dans différents programmes de coopération technique de l’OIT – ce qui est à saluer- ne pourra être véritablement crédible que si elle respecte complètement les engagements qu’elle a pris à l’OIT aussi en Suisse », indique Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse et conseiller national.

Travail.Suisse va accompagner activement le changement de cap rendu possible par le nouveau Ministre de l’économie et fera tout son possible pour apporter sa contribution à l’amélioration de la protection contre les licenciements antisyndicaux en Suisse. « Si nécessaire, nous continuerons à exercer la pression nécessaire dans le cadre de l’OIT afin que la Suisse respecte ses obligations en matière internationale », ajoute Adrian Wüthrich.

Pour d’autres renseignements :

Adrian Wüthrich, président et conseiller national, mobile : 079 287 04 93